Auvergne, Cantal
Aurillac
16 Avenue Henri-Mondor

Lycée de garçons, actuellement lycée mixte d'enseignement général Emile-Duclaux

Références du dossier

Numéro de dossier : IA15000477
Date de l'enquête initiale : 2021
Date(s) de rédaction : 2023
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Patrimoine des lycées
Degré d'étude : recensé

Désignation

Dénomination : lycée
Précision sur la dénomination : lycée de garçons
Appellation : Emile-Duclaux
Parties constituantes non étudiées : cour, jardin

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : 2017, BM, 274

Historique

En 1811, la transformation du collège communal en lycée est évoquée (relatée dans une délibération du Conseil général du 26 août 1882). Le projet est repris en 1878 : les villes voisines de Clermont, Le Puy, Rodez et Cahors qui ont leur lycée sont citées de façon à faire adhérer le conseil municipal. Lorsqu'il est admis que l'établissement sera construit (le 3 juin), se pose la question de le faire à l'emplacement du collège. Mais celui-ci présente une surface insuffisante : 4000 m2, alors que l'Etat réclame au moins deux hectares 50 ares. Il sera donc construit ex-nihilo à un emplacement différent (décision du 12 juillet).
Le ministère de l'Instruction publique donne son accord de principe le 10 décembre 1879 à condition, comme la procédure le veut, que la ville fournisse le terrain. L'Etat s'engage fermement le 6 janvier 1880 en précisant que le choix définitif du terrain est "laissé à l'Etat en accord avec la ville".
Le maire informe le conseil qu'il va rencontrer sur le sujet l'architecte Jean-Juste-Gustave Lisch à Paris, au vu de "ses compétences et de sa connaissance particulière de notre pays où d'importants travaux l'ont plusieurs fois appelé" (l'école normale d'Aurillac, par exemple).
Le 8 novembre 1884 Lisch demandait un mois supplémentaire pour finir ses plans. En supposant donc qu'il les avait livrés en décembre de cette année-là, l'architecte Chieze avait soumis à une commission spécialement nommée une variante pour la façade principale qui consistait à supprimer le bâtiment central "en vue de donner à la cour du milieu une aération plus large en y permettant l'accès du soleil sur la plus grande partie de sa surface". En effet, des auteurs comme Léonce Raynaud préconisait depuis 1858 les cours ouvertes sur un côté au moins de façon à garantir un ensoleillement maximal aux cours des élèves. La commission avait refusé la variante le 31 mars 1885 au motif que le lycée était implanté sur un terrain relativement élevé et que "la déclivité du sol contribuait à créer un effet d'amphithéâtre dans les cours intérieures". En outre, cette suppression reviendrait à éliminer la "seule partie de l'édifice qui comprenne un motif architectural, [...] qui donne un cachet artistique à notre lycée". Il était en outre prévu dès cette date (et cela sera repris sur le plan d'aménagement de la ville de 1922) de prolonger la rue Guy-de-Veyre de façon à "faire de cette partie de la construction le motif central et embelli de l'établissement". En d'autres termes, le corps central aurait bénéficié d'une axiation depuis l'avenue de la République.

Finalement, le 27 juillet 1885, l'inspecteur d'académie rapporte une dépêche ministérielle : le bâtiment central serait maintenu "tel que le demande la municipalité mais on atténuera cette disposition vicieuse, qui entrave l'ensoleillement de la cour centrale, en diminuant autant que possible la hauteur du bâtiment de cette cour au sud-est". En compensation, la longueur du bâtiment au sud devait être augmentée d'une travée.
En 1963, un "bâtiment scientifique" et un gymnase sont ajoutés sur la parcelle, au nord (maître d'oeuvre : Jacques Porcher). Pour la décoration de ce nouveau bâtiment, commande est passée au peintre Michel Four pour la réalisation de deux "fresques" destinées au hall d'entrée, au titre du 1% artistique.
En 1976, le lycée devient mixte par fusion avec le lycée de jeunes filles d'Aurillac, transformé en C.E.S. 600, entrainant une restructuration des locaux, et notamment de l'internat : séparation filles/garçons à chaque niveau, nouvelles installations sanitaires (douches jusqu'alors inexistantes) et remplacement des grandes chambrées pour des chambres plus intimes de 3 à 4 lits avec espace de travail, imposé par la mise en place de nouvelles normes d'hébergement des lycéens. La maîtrise d'oeuvre de ces travaux est assurée par l'arcitecte Jacques Porcher

Période(s) principale(s) : 4e quart 19e siècle (), 3e quart 20e siècle ()
Dates : 1887 (daté par source), 1963 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : Jean Juste Gustave Lisch (architecte, attribution par source, attribution par travaux historiques), L. Chieze (architecte, attribution par source), Jacques Porcher (maître d'oeuvre, attribution par source)

Description

Le plan du lycée est dit en grille. Trois cours sont délimitées par des préaux, les faisant dénommer cloîtres en 1883.
L'accès au lycée évoque ce que Pierre Soissons, un historien du lycée, a appelé "l'élévation vers le savoir" : un degré rectangulaire à l'extérieur, suivi à l'intérieur d'un escalier tournant à trois volées droites (une première volée centrale puis une deuxième volée double à montées divergentes) composent l'accès principal de l'établissement.
D'après le seul plan du rez-de-chaussée consulté (qui ne semble pas être le plan définitif de surcroît), une série de six escaliers tournants avec jours sont installés à différents points d'articulation.
Les corps de bâtiments au sud sont moins élevés (deux étages-carrés sur un étage de soubassement traité avec un enduit plus foncé) que les corps de bâtiments nord et les ailes.
Au sud, les trois travées centrales et l'étage de comble concentrent les effets décoratifs. Le niveau du vestibule auquel on accède par l'escalier d'honneur est éclairé en façade par un triplet de verrières dont la centrale présente une allège décorée d'un cuir portant l'inscription "LYCÉE", ainsi que des écoinçons ornés de cuirs qui portent le chiffre R.F. Cette travée, celle de la porte d'entrée, est couronnée d'une lucarne en façade qui interrompt l'avant-toit et porte un cadran d'horloge. L'étage de comble est éclairé par une série de lucarnes à fermettes débordantes qui animent le toit, de même qu'une série de souches de cheminées en brique et d'épis de faîtage. Les autres corps de bâtiments sont traités plus sobrement : les encadrements des baies ne sont plus systématiquement traités en chaînes harpées. En revanche les chaînes horizontales formant bandeaux ceinturent l'ensemble de l'édifice.
On retiendra du devis estimatif, concernant son aspect extérieur et donc son inscription dans l'espace urbain, qu'une plus-value était comptée pour le bâtiment principal à cause de "la décoration en pierre de la porte principale avec consoles, attiques, corniches etc". De la "pierre de failleton" devait être utilisée "pour chaînes, bandeaux, encadrements des fenêtres [...] fronton principal". Alors que dès le 23 avril 1881, le conseil municipal invitait M. Lisch à éviter les "dépenses de luxe" telles que l'utilisation de la "pierre de failleton" quand on pouvait lui substituer la "pierre de Murat", que "les murs de façade pourraient être construits en bonne maçonnerie ordinaire au lieu de moellon piqué", qu'il fallait de toutes façons "moins prodiguer la pierre de taille".
Nous n'avons pas consulté, ou que partiellement, plusieurs cotes qui concernent la construction de l'édifice (E DEP 1500/1476, 1477, 1478 (1887-1903)) ainsi que plusieurs cotes qui concernent de grosses réparations, des litiges avec des entrepreneurs et les "jardins français de la façade principale".

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : pierre, moellon, enduit
Matériau(x) de couverture : ardoise
Plan : plan symétrique
Étage(s) ou vaisseau(x) : étage de soubassement, 2 étages carrés, 3 étages carrés, étage de comble
Couvrements :
Élévations extérieures : élévation à travées
Type(s) de couverture : toit à longs pans
Escaliers : escalier dans-oeuvre : escalier symétrique, en maçonnerie

Typologies et état de conservation

Typologies : lycée monumental, repère à l'échelle de la rue et dont l'implantation des bâtiments est dépendante du tracé viaire

Décor

Techniques : ferronnerie, sculpture
Représentations : cuir découpé
Précision sur les représentations :

Deux cuirs découpés dans les écoinçons de l'arcade en triplet de la façade comportant l'inscription RF pour République française. Cuir découpé comportant l'inscription LYCÉE sur l'allège centrale de la même arcade.

Statut, intérêt et protection

Sélectionné comme lycée représentatif du type dit D "lycées monumentaux jusqu'à tenir un rôle de repère dans la rue et dont l'implantation sur la parcelle est dépendante du réseau viaire".

Statut de la propriété : propriété de la région

Le lycée de garçons dans l'espace urbain : emplacement, projet de mise en scène et échelle d'appréciation.

Le lycée n'a pas été visité. Seule l'analyse de sa relation à l'espace urbain a été menée (voir le dossier collectif et le dossier de présentation de l'étude).

Suite à l'invitation de l'Etat, le 6 janvier 1880, de proposer un emplacement pour la construction du lycée, l'architecte-voyer est missionné une première fois dans ce sens. Un terrain est choisi, entre la Jordanne (la rivière) et une route nationale : "sa position très pittoresque" et la possibilité de l'apercevoir "de presque tous les environs surtout à l'arrivée de la gare" finit par le faire préférer à l'enclos Falvelly (celui qui sera finalement adopté) dont on redoute que "le voisinage imminent de l'hospice" fasse reculer "l'autorité académique". Les proportions du plan sont établies par le conseil municipal sur la base des renseignement qu'il a pris auprès de lycées de villes similaires à Aurillac en nombre d'habitants, et notamment de celui de Guéret, estimant nécessaire d'éviter une saturation rapide des locaux. Il est ainsi demandé à l'architecte d'élaborer son projet sur la base d'un. établissement de 250 internes et 150 externes1

Des plans sont produits par l'architecte J-J-G. Lisch mais des sondages révèlent ensuite que des "plateaux en béton" seraient nécessaires pour porter la masse de l'édifice, ce qui entraînerait un fort surcoût. Le ministère de l'Instruction publique insiste pour l'abandon de ce premier choix.

Le 18 novembre 1883, l'architecte-voyer est missionné une seconde fois. Il doit tenir compte de quatre critères principaux : la surface (au minimum 2 hectares 50 ares), la nature du terrain, les moyens d'accès et la valeur approximative.

C'est ainsi qu'après un vote en conseil municipal, l'enclos Falvelly, malgré son voisinage, est définitivement retenu. Une réflexion est faite à son sujet, par M. Cabanes, conseiller municipal, qui témoigne de son évaluation à l'échelle du paysage : le lycée, sur son versant de colline, apportera un "beau pendant" à l'école normale d'institutrices qui se dresse "d'une façon splendide sur les hauteurs du château Saint-Etienne" (école normale construite en 1882, par le même architecte que le lycée).

Il reste qu'à l'échelle d'un piéton se déplaçant avenue de la République, le lycée est invisible, un projet d'axiation sur son avant-corps central, pourtant prévu par l'architecte Lisch, ayant échoué. On en trouve encore la trace dans le plan d'aménagement de la ville de 1922 mais il reste lettre-mort. Seul le prolongement de la rue Beauclair avait été acquis, qui mène du centre-ville, via le tribunal vers le lycée, et encore sans l'élargissement de 12 à 20 mètres qui avait été proposé de façon à planter l'avenue Henri-Mondor sur laquelle ouvre l'établissement.

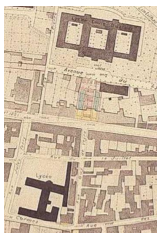

Extrait du plan exécuté en application de la loi Cornudet (1919), par Maurice Fournier, de l'Union urbaniste, Croizet, architecte départemental, et Terrisse, ingénieur municipal, 1922 (AD Cantal. 1 Fi 13). Le lycée de garçons est en haut du cliché, le lycée de filles en bas. Au centre du cliché, en rose, jaune et bleu figure un projet d'escalier monumental (non réalisé) qui aurait mis en scène l'entrée du lycée tout en le reliant plus significativement à l'avenue menant à la gare (actuelle avenue de la République).

Ce "branchement" raté sur la ville n'a pas empêché la fierté des conseillers aurillacois, qui envoient le 30 janvier 1899 un cliché de la façade du lycée pour l'Exposition universelle de 1900, dans le cadre de la rétrospective sur l'enseignement secondaire en France. De la même façon, Vincent Flauraud a eu l'occasion de remarquer lors d'une conférence sur l'iconographie d'Aurillac aux 19e et 20e siècles2 que le lycée, figurant sur une carte postale datée de 1906 Chez Castanié et Vacher, représentait le "pôle majeur de l'identité aurillacoise" à cette date, soit plus de 10 ans après son achèvement, étant associé à l'avenue de la République qui symbolisait l'extension de la ville.

1. AC Aurillac, 1 D 1/16 : Registre de délibération du conseil municipal, 6 nov. 1880, fol. 209.
2. Flauraud, Vincent. "Regarder la ville. L'iconographie aurillacoise, XIXe-XXe siècle". Texte aimablement transmis par son auteur.

Références documentaires

Documents d'archive

- **AD Cantal. E DEP 1500/1475. Lycée Emile-Duclaux, 1878-1888.**
  AD Cantal. E DEP 1500/1475. **Lycée Emile-Duclaux, 1878-1888**.
  AD Cantal : E DEP 1500/1475

- **AD Cantal. E DEP 1500/1476. Lycée Emile-Duclaux. Construction et aménagements, 1878-1893.**
  AD Cantal. E DEP 1500/1476. **Lycée Emile-Duclaux. Construction et aménagements, 1878-1893**.
  AD Cantal : E DEP 1500/1476

- **AD Cantal. E DEP 1500/1478. Lycée Duclaux. Aménagements divers, 1890-1893.**
  AD Cantal. E DEP 1500/1478. **Lycée Duclaux. Aménagements divers, 1890-1893**.
  AD Cantal : E DEP 1500/1478

- **AD Cantal : 1114 W 380. Lycée Emile-Duclaux. Grosses réparations. Travaux de décoration, 1972-1978**
  AD Cantal : 1114 W 380. **Lycée Emile-Duclaux. Grosses réparations. Travaux de décoration**, 1972-1978
  AD Cantal : 1114 W 380

- **AC Aurillac : 1 D 1/16. Registre des délibérations du conseil municipal, 1874-1881**
  AC Aurillac : 1 D 1/16. **Registre des délibérations du conseil municipal**, 1874-1881
  fol. 209
  AC Aurillac : 1 D 1/16

Bibliographie

- **Le lycée Emile-Duclaux, par Pierre Soissons, 2015.**
  Soissons, Pierre. **Le lycée Emile-Duclaux**. Aurillac : éditions de la Maison des lycéens, 2015.
  B Patrimoine CAM : A 56265

Liens web

• Archives départementales du Cantal (lieu de conservation des archives municipales d'Aurillac). : http://archives.cantal.fr
• Les lycées dans la fabrique urbaine. Quelques cas de figure choisis en Région Auvergne-Rhône-Alpes avant inventaire (1802-1988). : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02750967

Illustrations

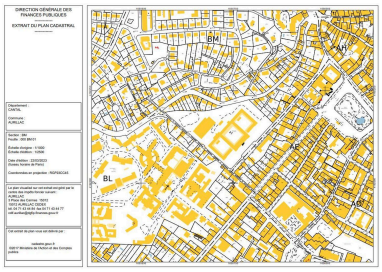

Extrait du plan cadastral, 2022. Dess. Bénédicte Renaud-Morand IVR84_20231500081NUDA

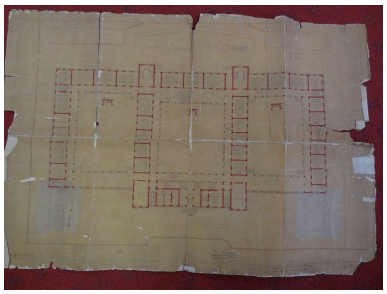

Plan du rez-de-chaussée, avec le mur de soutènement au nord, par J-J-G. Lisch, 31 décembre 1885. Approuvé par le maire le 9 janvier

Plan du 4 octobre 1888 montrant le projet de percée de l'avenue du Lycée (devenue avenue Henri-Mondor), en prolongement de la rue Beauclair.

1886. Il ne semble pas que cela soit le projet définitif puisqu'ici les corps de bâtiments latéraux, au sud, semblent former des corps de portiques.
Repro. Bénédicte Renaud-Morand
IVR84_20231500031NUCA

Repro. Bénédicte Renaud-Morand
IVR84_20231500030NUCA

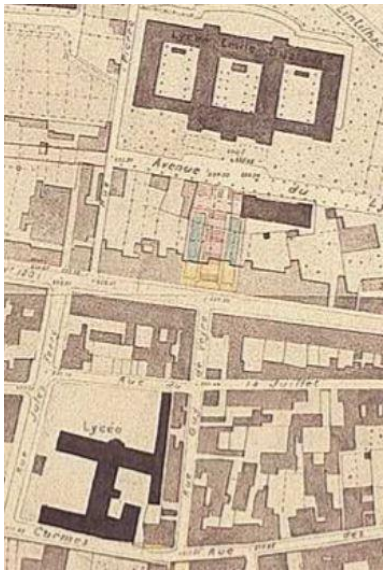

Extrait du plan exécuté en application de la loi Cornudet (1919), par Maurice Fournier, de l'Union urbaniste, Croizet, architecte départemental, et Terrisse, ingénieur municipal, 1922 (AD Cantal. 1 Fi 13). Le lycée de garçons est en haut du cliché, le lycée de filles en bas. Au centre du cliché, en rose, jaune et bleu figure un projet d'escalier monumental (non réalisé) qui aurait mis en scène l'entrée du lycée tout en le reliant plus significativement à l'avenue menant à la gare (actuelle avenue de la République).
Repro. Atelier photographique des Archives départementales du Cantal, Phot. Maurice Fournier
IVR84_20231500022NUCA

Rue Pierre-Fortet qui mène au lycée depuis l'avenue de la République.
Phot. Bénédicte Renaud-Morand
IVR84_20231500023NUCA

Angle de la rue Pierre-Fortet et de l'avenue Henri-Mondor : le pan coupé est celui de la clôture du lycée.
Phot. Bénédicte Renaud-Morand
IVR84_20231500024NUCA

Lycée monumental, en position dominante avec cour d'honneur mais dont la tendance d'implantation sur la parcelle est centrifuge.
Phot. Bénédicte Renaud-Morand
IVR84_20231500021NUCA

Depuis le haut de la rue Pierre-Fortet : à gauche, mur de clôture du lycée.
Phot. Bénédicte Renaud-Morand
IVR84_20231500025NUCA

Vue depuis le boulevard Eugène-Lintilhac, en contre-haut du lycée.
Phot. Bénédicte Renaud-Morand
IVR84_20231500026NUCA

Rue Beauclair (à gauche, au premier plan, élévation arrière du tribunal) : son prolongement est l'avenue Henri-Mondor (arrière-plan), sur laquelle ouvre le lycée (du côté droit de la photo).
Phot. Bénédicte Renaud-Morand
IVR84_20231500027NUCA

Avenue Henri-Mondor, en face du lycée, une annexe construite postérieurement (elle est déjà construite sur le plan d'aménagement, dit plan Cornudet, de 1922).
Phot. Bénédicte Renaud-Morand
IVR84_20231500028NUCA

Vue depuis l'entrée de l'enclos du lycée : à gauche, l'annexe, en face le puy Courny, à droite, en vis-à-vis de l'entrée du lycée, dans une niche, buste de Emile Duclaux (1840-1904).
Phot. Bénédicte Renaud-Morand
IVR84_20231500029NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Présentation de l'aire d'étude des lycées publics de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (IA00141303)
Lycées publics (1802-1988) en espace urbain (IA00141405) Auvergne, Puy-de-Dôme, Ambert,
Oeuvre(s) contenue(s) :
Ensemble de deux peintures monumentales : La Science ; Nature et biologie (oeuvres détruites) (IM15002272) Auvergne, Cantal, Aurillac, 16 avenue Henri-Mondor

Auteur(s) du dossier : Bénédicte Renaud-Morand, Catherine Guégan
Copyright(s) : © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

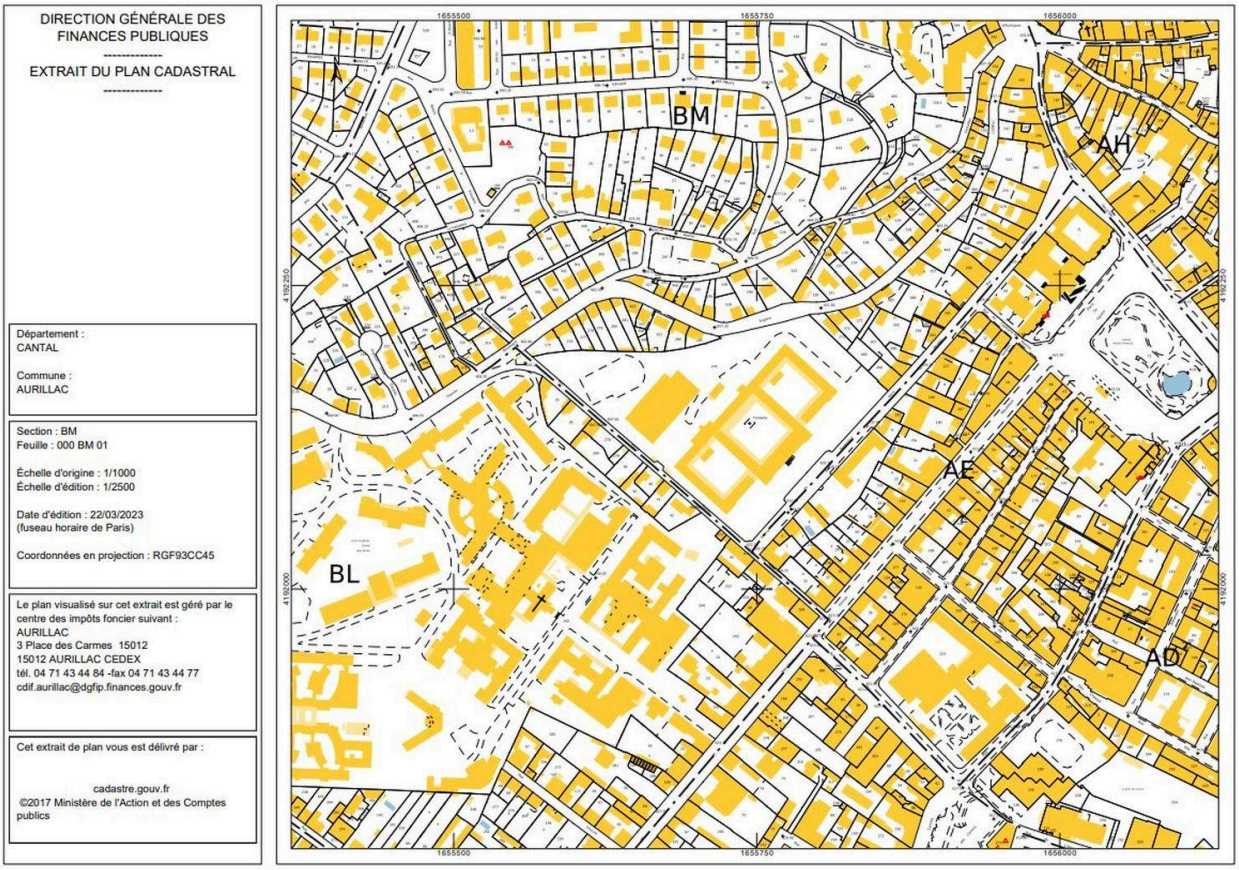

Extrait du plan cadastral, 2022.

IVR84_20231500081NUDA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Bénédicte Renaud-Morand
Date de prise de vue : 2022
© Ministère des finances, CIDF, Service du cadastre
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

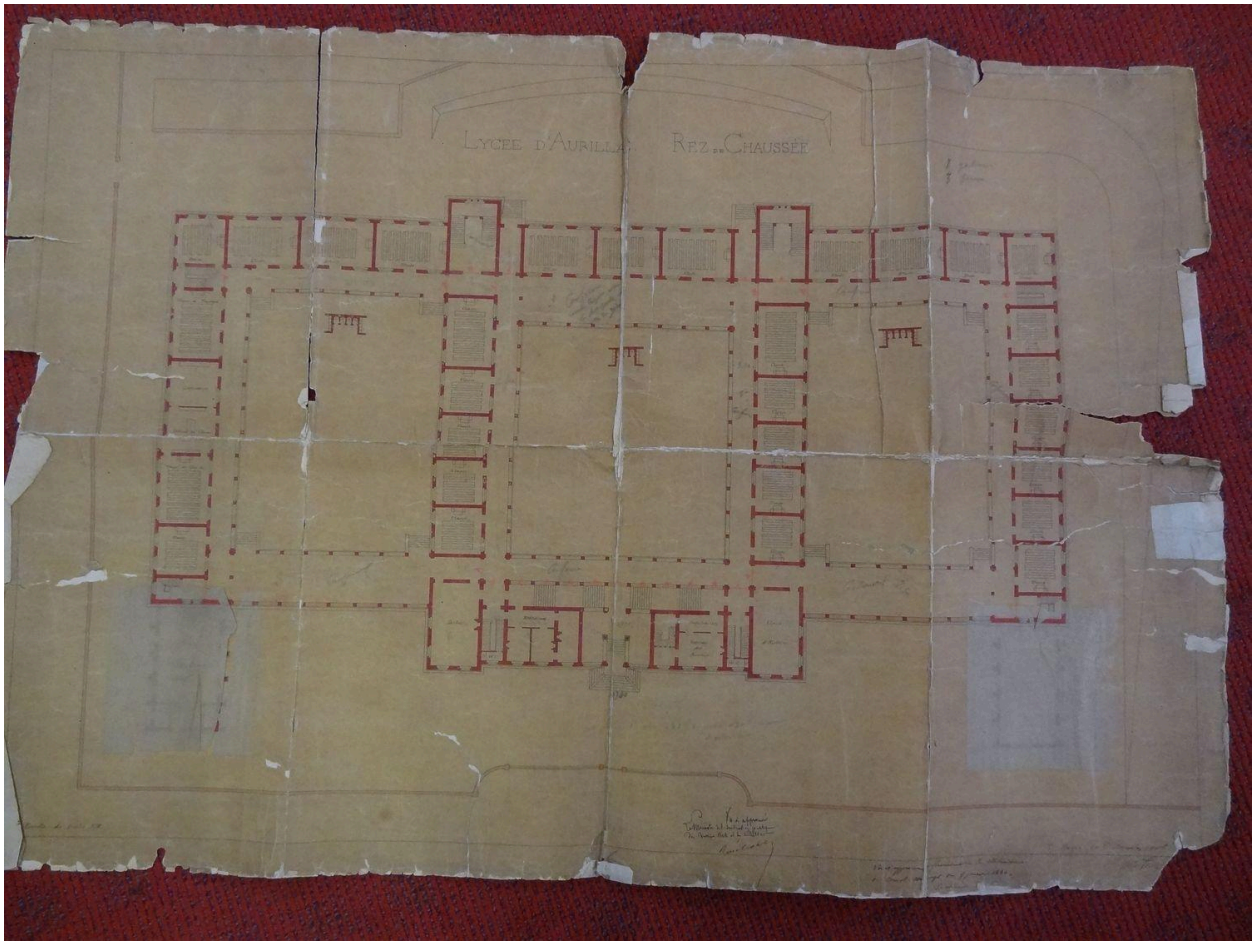

Plan du rez-de-chaussée, avec le mur de soutènement au nord, par J-J-G. Lisch, 31 décembre 1885. Approuvé par le maire le 9 janvier 1886. Il ne semble pas que cela soit le projet définitif puisqu'ici les corps de bâtiments latéraux, au sud, semblent former des corps de portiques.

Référence du document reproduit :

- **AD Cantal. E DEP 1500/1475. Lycée Emile-Duclaux, 1878-1888.**
  AD Cantal. E DEP 1500/1475. **Lycée Emile-Duclaux, 1878-1888**.
  AD Cantal : E DEP 1500/1475

IVR84_20231500031NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Bénédicte Renaud-Morand
Date de prise de vue : 2020
© Archives départementales du Cantal
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Plan du 4 octobre 1888 montrant le projet de percée de l'avenue du Lycée (devenue avenue Henri-Mondor), en prolongement de la rue Beauclair.

Référence du document reproduit :

- **AD Cantal. E DEP 1500/1475. Lycée Emile-Duclaux, 1878-1888.**
  AD Cantal. E DEP 1500/1475. **Lycée Emile-Duclaux, 1878-1888**.
  AD Cantal : E DEP 1500/1475

IVR84_20231500030NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Bénédicte Renaud-Morand
Date de prise de vue : 2020
© Archives départementales du Cantal
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

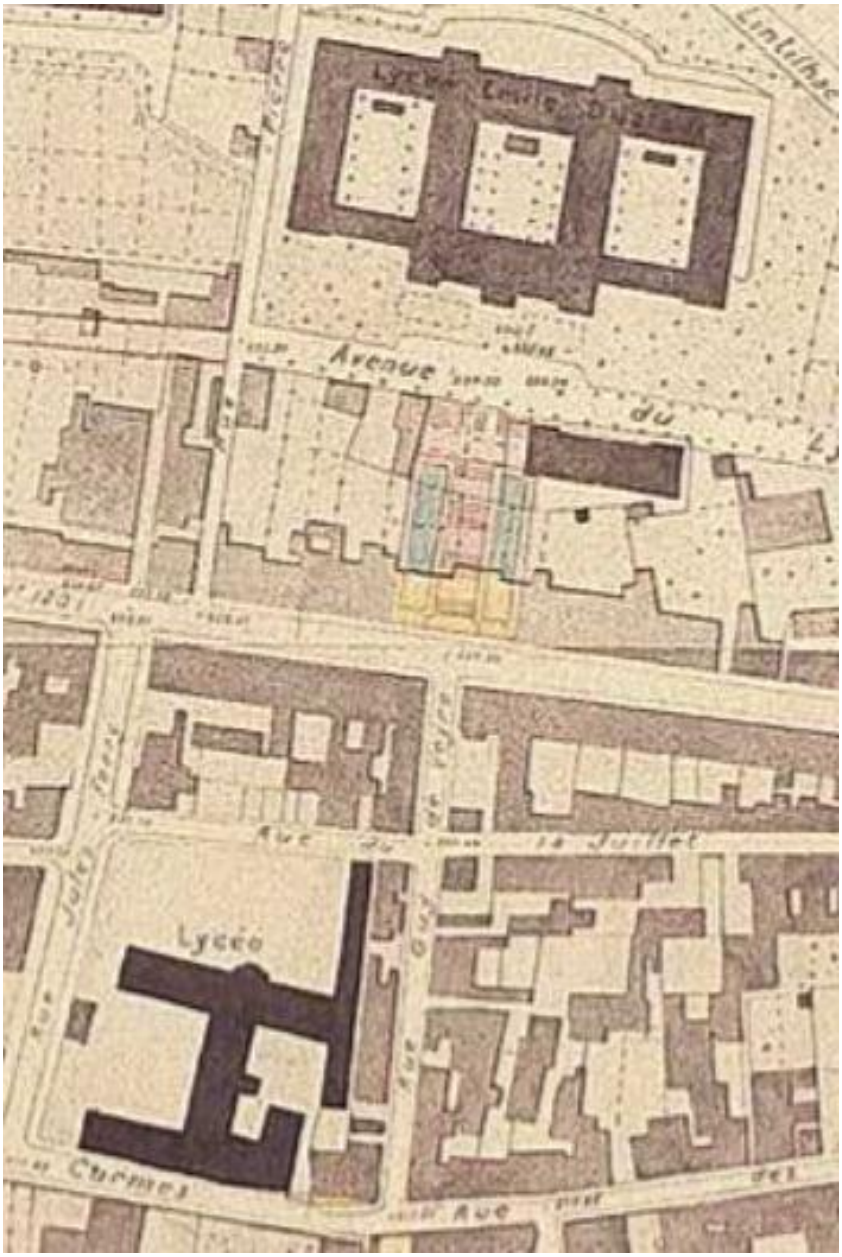

Extrait du plan exécuté en application de la loi Cornudet (1919), par Maurice Fournier, de l'Union urbaniste, Croizet, architecte départemental, et Terrisse, ingénieur municipal, 1922 (AD Cantal. 1 Fi 13). Le lycée de garçons est en haut du cliché, le lycée de filles en bas. Au centre du cliché, en rose, jaune et bleu figure un projet d'escalier monumental (non réalisé) qui aurait mis en scène l'entrée du lycée tout en le reliant plus significativement à l'avenue menant à la gare (actuelle avenue de la République).

IVR84_20231500022NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Atelier photographique des Archives départementales du Cantal, Auteur de l'illustration : Maurice Fournier
Date de prise de vue : 2023
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Rue Pierre-Fortet qui mène au lycée depuis l'avenue de la République.

IVR84_20231500023NUCA
Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand
Date de prise de vue : 2020
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Angle de la rue Pierre-Fortet et de l'avenue Henri-Mondor : le pan coupé est celui de la clôture du lycée.

IVR84_20231500024NUCA
Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand
Date de prise de vue : 2020
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Lycée monumental, en position dominante avec cour d'honneur mais dont la tendance d'implantation sur la parcelle est centrifuge.

IVR84_20231500021NUCA
Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand
Date de prise de vue : 2021
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Depuis le haut de la rue Pierre-Fortet : à gauche, mur de clôture du lycée.

IVR84_20231500025NUCA
Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand
Date de prise de vue : 2020
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Vue depuis le boulevard Eugène-Lintilhac, en contre-haut du lycée.

IVR84_20231500026NUCA
Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand
Date de prise de vue : 2020
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Rue Beauclair (à gauche, au premier plan, élévation arrière du tribunal) : son prolongement est l'avenue Henri-Mondor (arrière-plan), sur laquelle ouvre le lycée (du côté droit de la photo).

IVR84_20231500027NUCA
Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand
Date de prise de vue : 2020
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Avenue Henri-Mondor, en face du lycée, une annexe construite postérieurement (elle est déjà construite sur le plan d'aménagement, dit plan Cornudet, de 1922).

IVR84_20231500028NUCA
Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand
Date de prise de vue : 2020
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Vue depuis l'entrée de l'enclos du lycée : à gauche, l'annexe, en face le puy Courny, à droite, en vis-à-vis de l'entrée du lycée, dans une niche, buste de Emile Duclaux (1840-1904).

IVR84_20231500029NUCA
Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand
Date de prise de vue : 2020
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation